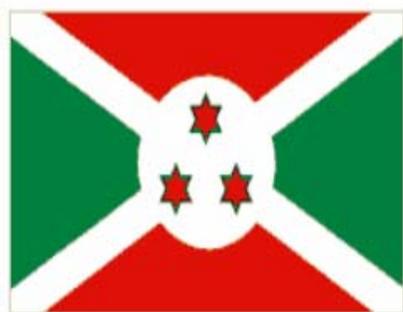


REPUBLIQUE DU BURUNDI



**Commission du Développement Durable
Quinzième Session
30 Avril au 11 Mai 2007-05-01**

**Déclaration de la Délégation de la République du
Burundi**

« Energie pour le Développement Durable »

New-York, 02 Mai 2007.-

**Madame la Présidente,
Mesdames,
Messieurs,**

C'est pour la délégation de la République du Burundi un plaisir immense de prendre la parole devant cette Auguste Assemblée pour donner la position de notre pays sur les questions en négociation au cours de cette 15^{ème} Session de la Commission du Développement Durable, dont le thème principal est « l'Energie pour le Développement Durable, le Développement Industriel, la Pollution Atmosphérique et les Changements Climatiques ».

La délégation burundaise s'associe à la déclaration du Représentant du Sudan, au nom du Groupe Africain et à celle du Représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Abordant le thème du jour « Energie pour le développement durable », la délégation de la République du Burundi rappelle à l'Auguste Assemblée que notre pays le Burundi, qui est membre de la Communauté Economique des Pays des Grands-Lacs d'Afrique (CEPGL) et du Programme Auxiliaire d'Action de la Région des Lacs Equatoriaux du Nil (NELSAP), ainsi que de la Communauté des Pays de l'Afrique de l'Est (EAC), est confronté à d'énormes défis pour vaincre la pauvreté et le déficit énergétique malgré les grandes potentialités énergétiques disponibles dans le pays et dans cette région d'Afrique.

Ces potentialités énergétiques sont le potentiel hydroélectrique, la biomasse comme les forêts, ainsi que le potentiel solaire et éolien.

Nos pays, de cette région d'Afrique, reconnaissent que le développement des infrastructures est essentiel pour soutenir leurs Objectifs du Millénaire et l'Energie propre est une pierre angulaire pour la mise en place des actions liées aux stratégies politiques, économiques, sociales et environnementales.

Néanmoins, nos pays vivent des problèmes liés aux efforts d'attaquer la pauvreté par le biais de l'accès aux services énergétiques sur une base durable.

Les problèmes d'accès aux services énergétiques ne pourront être abordés que grâce à l'adoption de nouvelles politiques encourageant une distribution des services énergétiques plus efficaces et plus propres.

La délégation burundaise constate que le projet de document de négociation établi par le Président ne tient pas compte de ces particularités de nos pays d'Afrique au Sud du Sahara, en général, et de l'Afrique des Pays des Grands-Lacs, en particulier, particularités qui sont liées spécialement au développement des capacités institutionnelles et techniques et à la mise en valeurs des potentialités énergétiques existantes.

Au lieu de ça, une approche de systèmes avec un focus sur l'innovation est nécessaire pour favoriser le développement de cette partie de l'Afrique.

**Madame la Présidente,
Mesdames,
Messieurs,**

Comme l'énergie est le dynamo nécessaire pour soutenir le développement socio-économique et que l'accès à une offre d'énergie commerciale abordable et fiable pour nos populations pour empêcher la dégradation environnementale due à l'usage de combustibles traditionnels dans les zones rurales et de ce fait arrêter la déforestation des forêts tropicales ; le succès du développement dépend des niveaux de coopération entre nos pays et nos partenaires potentiels du Nord.

Pour ce faire, il faut :

- Primo : la mise en exploitation du potentiel hydroélectrique des Pays des Grands-Lacs d'Afrique, en particulier la mise en valeur des sites hydroélectriques des affluents des fleuves CONGO et NIL ; cela pouvant constituer un support important pour le développement de l'électrification rurale et de ce fait, permettre l'activation de la croissance économique et social du monde rural,
- Secundo : l'intégration des réseaux électriques de transmission d'énergie pour faciliter les flux d'énergie transfrontaliers, notamment entre les Pools Energétiques de l'Afrique Centrale, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe,
- Tertio : le transfert des technologies rentables et efficaces à nos pays par les pays développés, pour permettre la diversification de la production et de l'offre d'énergie, tenant compte du respect environnemental, en investissant dans la cogénération et dans des énergies renouvelables, ce qui ferait des sources d'énergie plus propres, une option réalisable pour l'approvisionnement en énergie des populations rurales ; propulsant ainsi l'Afrique en général et les pays des Grands-Lacs d'Afrique en particulier, dans le futur,

Toutefois, il est bien connu dans notre région et même en Afrique Subsaharienne que le financement de la production et l'élargissement à l'hydroélectricité, à l'énergie solaire et éolienne ainsi qu'à l'accès des foyers améliorés économisant le combustible biomasse, ne pourraient être mieux atteint qu'avec le soutien plus actif des pays développés, qui par ailleurs sont les plus consommateurs des ressources mondiales énergétiques et en conséquence les plus grands acteurs de la pollution de la planète.

En conclusion, la délégation burundaise voudrait que dans le document final il soit indiqué clairement la confirmation de ce processus de coopération, qui n'est qu'un outil du renforcement du développement durable à travers les mécanismes ci-après :

- primo : le traitement conjoint des problèmes globaux du développement durable et l'élaboration des solutions collectives partagées,
- secundo : faire évoluer positivement les positions des acteurs et les cadres de négociations.

JE VOUS REMERCIE